

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.16PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'343'000.--
pour les travaux de reconstruction immédiate des infrastructures endommagées
de la route de Bellevue et le renouvellement ordinaire de ses infrastructures.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 28 mai 2014.

Elle était composée de Madame et Messieurs Catherine CHEVALLEY, Pascal GAFNER, Laurent GILLIARD, Walter MÜLLER, Cédric PILLONEL, Gnanaseelan SUBRAMANIAM et du soussigné désigné rapporteur. Mme Arta PAPAZI était absente.

La délégation municipale était composée de Madame Gloria CAPT, Municipale en charge du dicastère des Energies et de Messieurs Philippe GENDRET, chef du service des Energies et Olivier SCHMID, responsable du bureau technique du service des Energies. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

Il en est ressorti et la nécessité et l'urgence des interventions en deux étapes, soit la reconstruction immédiate des infrastructures endommagées de la route de Bellevue et le renouvellement ordinaire des infrastructures.

Afin de ne pas déplacer deux commissions en préavis la Municipalité a choisi de grouper les demandes de crédits d'investissement pour les travaux concernant les infrastructures endommagées et le renouvellement ordinaire de ses infrastructures planifié initialement en 2015 et déplacé en 2016.

Travaux urgents en 2014 :

L'urgence de l'intervention a obligé la Municipalité à considérer ce préavis comme valant communication au sens de l'article 45 de son règlement. La colline de Beauregard est répertoriée au cadastre des zones à risques (glissement) du canton de Vaud. En 2010, la Municipalité a demandé l'exécution de forages exploratoires afin d'anticiper au mieux les techniques de travail pour la réalisation de travaux dans ce secteur. L'incident malheureux de 2014 a permis de compléter les connaissances du sol. Des travaux de consolidation ont été effectués et ses coûts ne font pas partie de ce préavis. Une expertise est en cours afin de déterminer les responsabilités. Il a été précisé que les installations du réseau d'eau potable sont très vétustes et nécessitent leur remplacement. Le réseau de défense incendie doit être mis à niveau de l'ECA et du SDIS. Le réseau électrique a été fortement endommagé et de plus il doit être renforcé en raison de la construction d'établissements médico-sociaux.

Travaux ordinaires planifiés en 2016 :

Ils porteront sur les travaux de renouvellement « ordinaires » des infrastructures prévus avant l'éboulement. Le réseau communal de fibre optique sera également étendu dans ce quartier afin de répondre aux demandes des utilisateurs.

Remarques de la commission :

La commission s'inquiète de la pérennité des investissements, d'où la question d'un point de vue philosophique, doit-on à l'avenir encore construire dans des zones à risques ?

La commission regrette que la mobilité ne soit pas intégrée directement dans ce projet.

Conclusions :

C'est à l'unanimité que les commissaires ont accepté ce préavis et c'est à l'unanimité qu'ils vous demandent d'en faire de même afin que ces travaux puissent profiter des meilleures opportunités pour être entrepris dans les meilleurs délais.

Yverdon-les-Bains, le 2 juin 2014

Pierre Arnaboldi

